PROTOCOLE D'ENTREE DANS LE GYMNASE HANDBALL FLERS

En plus du protocole sanitaire national ou local (Masque, distanciation, …), quelques points majeurs doivent être soulignés dans le cadre du protocole de la FFHB et du Handball Flers :

- **<u>L'entrée n'est autorisée</u>** qu'aux personnes ne présentant aucun symptôme lié à l'épidémie de Covid (Toute personne ayant eu des symptômes ou ayant eu la maladie devra avoir réalisé un test négatif de la maladie et un accord de reprise de son médecin)
- La **<u>désinfection des mains</u>** est obligatoire avant la séance (Et pendant la séance dès que besoin et sur demande de l'encadrant)

- Le **<u>port du masque est obligatoire</u>** en permanence dans le gymnase sauf pour les participants pendant la séance. (Attention obligatoire avant et après la séance)

- Le participant doit venir avec sa **<u>gourde</u>** et son **<u>équipement personnel</u>** pour réduire au maximum tout transfert de virus
- Le participant est invité à venir habillé, **<u>l'accès aux vestiaires est retreint</u>** à 4 personnes par vestiaire et 2 par douche en simultané. (Avec traçabilité)

Durant les créneaux d'entrainement, le handball Flersdoit suivre les entrées et sorties et assurer une traçabilité en cas d'identification de cas positifs, pour cela :

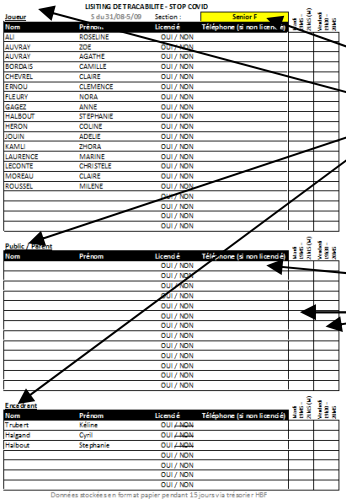

1. *Compléter le listing correspondant*
2. *Choisir la feuille de la section concernée*
3. *Choisir le type de participant (Joueur/Visiteur/encadrant)*
4. *Vérifier la présence de votre nom, sinon ajouter avec le crayon votre nom et prénom (Attention désinfection des mains obligatoire avant utilisation du crayon)*
5. *Si vous n'êtes pas licencié ajouter votre N° de téléphone*
6. *Cocher ensuite le créneau correspondant à votre présence*
   - *Un rond pour un passage inférieur à 5 minutes*
   - *Une croix pour une présence toute la séance*
   - *Une double croix pour une présence plus longue que la séance*

<u>TOUTES PERSONNES NE RESPECTANT PAS CES CONSIGNES PASSERA EN COMMISSION DE DISCIPLINE EN BUREAU ET POURRA SE VOIR SANCTIONNEE SUIVANT LES CAS PAR LE BUREAU DU HANDBALLFLERS.</u>